



**N° de l'ordre du jour :**

**2014.12.13 : Demande de financement auprès d'Eco Folio pour la mise à jour des consignes de tri dans le cadre du traitement des déchets de papier.**

□ **M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-14 et L.2333-78.

-----

Eco Folio est un éco-organisme qui organise et finance le recyclage des papiers.

Dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), les émetteurs de papiers ont obligation depuis 2006 de contribuer financièrement au recyclage de leurs supports. L'éco-contribution, qu'ils acquittent chaque année, est ensuite reversée par Eco Folio aux collectivités sous forme de soutien au recyclage.

Eco Folio alloue également, une participation financière aux collectivités qui informent et sensibilisent leurs administrés en créant de nouveaux supports ou en mettant à jour des supports déjà existants portant notamment sur les consignes de tri.

En tant que collectivité en charge du traitement des déchets, nos trois syndicats de traitement (le SITRU, le SIDOMPE et le SYCTOM) sont signataires d'une convention avec Eco Folio.

En outre, notre intercommunalité peut percevoir directement les participations financières relatives aux consignes de tri. Cette aide financière est attribuée en fonction du nombre d'habitants sensibilisé et du support de communication utilisé. Elle peut varier de 0,01 à 0,05 €/habitant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les termes du dossier de demande de financement auprès d'Eco Folio dans le cadre de la mise à jour des consignes de tri ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'inscrire les recettes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 74 « dotations et participations », nature 7478 « autres organismes », fonction 812 « ordures ménagères ».*

00 0000 0000 0000 0000 0000  
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00

00 00 00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00

-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **53**

Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,  
Par déléation,



*[Handwritten signature]*

**OLIVIER BERTHELOT**

Directeur Général des Services

0000 00  
0000 00  
0000 00  
0000 00  
0000 00

0000 00  
0000 00  
0000 00  
0000 00  
0000 00